



## **CAPA 2d degré du 04 février 2025** **Révision des appréciations finales des rendez-vous de carrière**

### **Déclaration liminaire du SNALC Orléans-Tours**

Monsieur le Recteur, Mesdames et Messieurs les membres de la CAPA, chers collègues,

**Le SNALC Orléans-Tours retient trois chiffres clés qui illustrent les évolutions des saisines auprès de notre CAPA portant sur les appréciations finales des rendez-vous de carrière depuis trois campagnes.**

**Tout d'abord, 13 saisines sont soumises à l'examen de notre CAPA**, hors agrégés pour pouvoir raisonner à périmètre comparable – le ministère ayant eu des pratiques spécifiques quant à l'examen des recours gracieux des agrégés lors des campagnes précédentes.

On observe une lente décrue des saisines devant la CAPA : 17 pour la campagne 2021-2022, 14 pour 2022-2023 et enfin 13 pour 2023-2024.

**Deuxième chiffre clé, arrondi : 0 %.** C'est celui des appréciations finales « à consolider ». Et même concernant les appréciations finales « satisfaisant », on constate dans 4 corps sur 6 qu'elles se comptent sur les doigts d'une main, ce qui est une vraie nouveauté. Désormais, plus de 8 appréciations sur 10 sont ou « très satisfaisant », ou « excellent ». On assiste donc à une évolution de l'évaluation des personnels du second degré à l'image de celle observée dans les disciplines évaluées au contrôle continu au baccalauréat, probablement pour des raisons similaires d'ailleurs. Précisons que ceci est un constat et non un jugement de valeur.

**Troisième chiffre clé, non arrondi : 0 %.** C'est le nombre de recours gracieux concernant les premiers rendez-vous de carrière. Là encore, c'est une nouveauté, à laquelle on peut trouver plusieurs facteurs explicatifs. De fait, au-delà des effets de stocks différents parmi les personnels éligibles aux trois rendez-vous de carrière, on constate que les saisines vont croissant avec les rendez-vous de carrière : 0 % concernant le 1<sup>er</sup>, 5,5 % concernant le second et 7,7 % concernant le troisième. Certes, il faut prendre ces données avec prudence compte-tenu de la faiblesse des effectifs, mais elles sont tout de même significatives.



**Ainsi, on peut établir un portrait type des collègues qui saisissent notre CAPA.** Ce sont majoritairement des collègues bien évalués, qui ont le sentiment de faire leur métier du mieux qu'ils le peuvent, et qui ne comprennent pas pourquoi ils sont positionnés dans l'appréciation « très satisfaisant » plutôt que dans l'appréciation « excellent ». Parfois, cela résulte peut-être d'une explicitation de l'évaluation insuffisante – nous l'avons déjà dit les années précédentes. Mais cela résulte aussi, nous le verrons dans l'examen des cas individuels, d'une incompréhension face à une évaluation des rendez-vous de carrière qui est illogique par rapport aux propres pratiques d'évaluation des enseignants, qui sont eux-mêmes des professionnels de l'évaluation.

**Il y a donc bien, pour le SNALC Orléans-Tours, un problème, certes marginal, avec ce système.** N'en déplaise à ses admirateurs, il apparaît avec ces saisines que l'évaluation par compétences et items n'est ni plus rigoureuse, ni plus explicite, ni mieux reçue par les évalués que les évaluations chiffrées. Car à la lecture des dossiers, on voit clairement que certaines appréciations finales sont « très satisfaisant + ».

La question est de savoir s'il serait pertinent qu'elles deviennent « excellent - ».

**Pour le SNALC, la cohérence des évaluations par items et des appréciations littérales doit prévaloir au bénéfice des personnels, comme elle prévaut pour nos élèves.** Mais ce sera l'objet de nos travaux.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, nous vous remercions.

François TESSIER, Gwenola LE HOANEN, Pierre GOUGEON, Sophie RAMOND  
*Commissaires paritaires académiques du SNALC*